

PARIS, le 1^{er} août 2002 - N° 342/D130

Formation ÉDUCATION, FORMATION

Réunion du 17 mai 2002

Compte rendu de l'examen des avant-projets
de programmes statistiques pour 2003

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

AVIS D'OPPORTUNITÉ

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Education, formation le 17 mai 2002

1. Le Conseil apprécie les efforts réalisés depuis de nombreuses années pour mettre à disposition d'un large public des indicateurs sur le système éducatif. Il encourage les services producteurs à poursuivre leurs efforts pour mieux évaluer les résultats du système éducatif et en faire comprendre la portée à l'ensemble des utilisateurs.
2. Le Conseil renouvelle son intérêt pour le travail de fond réalisé à l'occasion du bilan formation-emploi par les services producteurs de statistiques et d'études. Il souhaite que soient améliorées les conditions de mise à disposition de ces travaux à l'ensemble des utilisateurs.
3. Le Conseil regrette que la question sur l'année de fin d'études n'ait pas pu être retenue dans le premier cycle du recensement rénové de la population. Les bilans formation-emploi ont démontré l'intérêt de faire des analyses par génération de sortants du système éducatif (ce que permet justement cette question) et pas seulement par génération démographique. Le Conseil souhaite vivement que cette question soit introduite dès que possible et recommande que producteurs et utilisateurs de statistiques se rapprochent pour examiner les questions prioritaires sur l'éducation.
4. Le Conseil renouvelle son souhait d'une intégration des systèmes d'information sur les élèves, y compris l'apprentissage, par les ministères de l'éducation nationale, de l'agriculture, de l'emploi et de la solidarité. La constitution des bases d'élèves avec un identifiant commun, qui puissent être appariées dans un but d'études statistiques lui semble nécessaire pour une connaissance fine des parcours de formation.
5. Le Conseil souhaite que l'on retrouve un niveau d'information statistique détaillé et fiable sur les élèves de l'enseignement primaire grâce, notamment, à la mise en œuvre de modifications techniques et organisationnelles.
6. Dans le cadre de son prochain programme à moyen terme, le Conseil souhaite que le statut des opérations statistiques concernant l'éducation et la formation fasse l'objet d'un examen au regard de la loi de 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un programme statistique à la formation Education, formation réunie le 17 mai 2002.

- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

. Sous-direction des études statistiques - SDES

- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ - DARES

. Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle

- MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

. DGAFP - Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation

- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

. Direction générale de l'enseignement et de la recherche - DGER

- CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

. Département production et usage de la formation continue

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION ÉDUCATION, FORMATION
- 17 mai 2002 -

Président : Christian JOIN-LAMBERT, Cour des comptes

Rapporteur : Alain GOY, adjoint au Directeur de la programmation et du développement, chargé de la
Sous-direction des études statistiques (SDES) au Ministère de l'éducation nationale

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I - Introduction

II - Thème particulier : Les indicateurs statistiques relatifs au système éducatif

III - Le bilan formation-emploi : quel contenu pour le prochain exercice ?

IV - Suivi des avis donnés sur le programme 2002

V - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2003

1. Exposé synthétique

2. Débat

3. Examen d'enquêtes nouvelles ou renouvelées :

- Panel étudiants 2002 (*pour avis d'opportunité*)

- Renovation du système d'information sur l'apprentissage (*pour avis d'opportunité, et pour répondre à l'article 4 du décret n° 94-571 du 11 juillet 1994 relatif aux modalités d'établissement par la région de statistiques en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage*)

- Enquête Formation et qualification professionnelle (*pour information*)

VI - Projet d'avis de la formation

LISTE DES PARTICIPANTS

M ^{me}	ALEXANDRE Hélène	APEC
M.	BLANCHET Didier	INSEE
M ^{me}	BOIRY Christine	CCIP
M.	BRESSON Denis	INSEE
M.	CYTERMANN Jean-Richard	Min. de l'Education nationale-DPD
M ^{me}	DERAMBURE Francine	Min. de l'Agriculture et de la pêche-DGER
M ^{me}	DESERT Hélène	Min. de la Fonction publique-DGAFF
M.	ESQUIEU Paul	Min. de l'Education nationale-DPD
M.	EURIAT Michel	INSEE
M.	FARRUGIA Jean-Patrick	APCM
M ^{me}	FILPA Catherine	OREF Lorraine
M ^{me}	FOSSORIER Maimauna	APEC
M ^{me}	GILLES Catherine	CFE-CGC
M.	GODINOT Alain	INSEE

M.	GOY Alain	Min. de l'Education nationale-DPD
M ^{me}	HATRISSE Isabelle	Min. de l'Education nationale-DPD
M.	JOIN-LAMBERT Christian	Cours des comptes
M ^{me}	KIEFFER Annick	CNRS/LASMAS
M.	LOPEZ Alberto	CEREQ
M ^{me}	MANSUY Michèle	INSEE
M.	MARCHAND Olivier	Min. de l'Emploi et de la solidarité-DARES
M ^{me}	MARY Sylvie	Secrétariat du CNIS-Comité du label
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M ^{me}	SAGLIETTI Carla	Secrétaire général adjoint du CNIS
M ^{me}	SANDOVAL Véronique	Min. de l'Education nationale-DPD
M.	SANTELMANN Paul	AFPA
M.	SANTOLINI Antoine	Min. de l'Education nationale-DPD
M ^{me}	SORET Sophie	Secrétariat du CNIS

Absents excusés

M.	BICHOT Jacques	IAE (Université Lyon 3)
M.	LANGOUET Gabriel	Université René Descartes

I - Introduction

Christian JOIN-LAMBERT

Je vous remercie de votre présence. Notre réunion vise à permettre de faire dialoguer les producteurs et les utilisateurs de statistiques autant qu'il est possible, dans le but d'améliorer la production d'informations statistiques et de la faire mieux correspondre aux besoins. L'enjeu de ces échanges, ce sont les grandes orientations de la production statistique. C'est pourquoi, au-delà des problèmes techniques, deux débats généraux vous seront proposés.

Le premier concernera les indicateurs statistiques relatifs au système éducatif et je remercie M. CYTERMANN, directeur de la programmation et du développement au ministère de l'Education nationale, de sa présence parmi nous pour animer un débat dont il est familier. En tant que secrétaire général du Comité d'enquête sur le coût et les rendements des services publics, je trouve utile de savoir comment donner la priorité aux indicateurs de résultats dans le système éducatif. Notre comité a produit l'an dernier un document sur le sujet. Le ministère de l'Education nationale y est considéré comme en avance par rapport aux autres ministères. Mais si la réflexion est avancée, la mise en œuvre n'est encore que partielle..

Le second débat concernera l'avancée des bilans formation-emploi, dont nous fêtons bientôt le trentième anniversaire. La situation des élèves par rapport au système scolaire ayant changé, la question de l'adaptation est posée, et nous écouterons à ce sujet M. BLANCHET, chef du département Emploi et revenus de l'INSEE.

Ces débats ne sont pas neutres. Nous les abordons dans un souci d'élargissement de l'accès à la réflexion sur les besoins auxquels correspondent les travaux statistiques. Nous avons invité les parents d'élèves et les organisations représentatives du personnel à se joindre à nous pour débattre sur ces sujets. Je tiens à faire amende honorable : la procédure de convocation à nos réunions n'a pas été suffisamment modifiée en conséquence de leur élargissement. C'est ce qui explique l'absence d'un certain nombre d'utilisateurs qui n'ont pas été re-contactés par téléphone alors qu'ils auraient dû l'être.

Je tiens à excuser l'absence de M. LANGOUET, de l'Université René Descartes et de M. BICHOT, de l'Institut d'administration des entreprises de l'Université de Lyon 3.

II - Suivi des avis donnés sur le programme 2002

- Exposé :

Alain GOY

Les avis donnés par le Conseil sur le programme 2002 s'articulaient autour de 6 points.

1. Réforme du système d'information sur la formation des apprentis

Ceci fait l'objet d'un point particulier à l'ordre du jour de notre réunion et nous allons pouvoir vous présenter l'état d'avancement de ce projet.

2. Intégration des systèmes d'information sur les élèves

Le CNIS avait demandé l'an dernier une plus grande intégration des systèmes d'information sur les élèves dans des écoles dépendant de différents ministères et dans les CFA. Concernant les apprentis, nous espérons progresser, puisque nous allons passer à un système d'information au niveau de l'élève. Nous espérons aussi que la CNIL nous autorisera à transmettre, depuis l'Education nationale, le numéro national d'élève au CFA, pour que nous puissions construire des trajectoires d'élèves entre l'Education nationale, l'apprentissage, etc.

D'autre part, le ministère de l'Agriculture est en train de revoir son système d'information pour les élèves des écoles qui dépendent de lui. Il est ouvert à l'idée d'un identifiant commun. Nous n'avons pas encore concrétisé sur ce point, mais le projet avance. En revanche, nous n'avons pas encore avancé sur la question avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

3. Ajout d'une question au questionnaire du recensement rénové

Le troisième avis du Conseil recommandait l'ajout d'une question supplémentaire sur l'année de fin d'étude au questionnaire du recensement rénové. Cette volonté est à mettre en relation avec le bilan formation-emploi, dont les travaux avaient montré que pour une bonne analyse de l'insertion des jeunes, il fallait raisonner par générations de sortants. Des discussions poussées ont pris corps sur cette question, mais elle n'a pas pu être introduite, pour des raisons de place. Une négociation de dernière minute est intervenue : il a été proposé de supprimer une question sur l'adresse de l'établissement d'enseignement pour libérer de la place à la question sur l'année de fin d'étude. Les arguments n'ont pas été jugés assez convaincants pour donner suite à cette proposition dans l'immédiat, les choses pouvant évoluer à l'occasion du prochain cycle de recensement. C'est une déception, mais il fallait prendre une décision.

4. Diffusion des informations statistiques

Les problèmes rencontrés par le passé en matière de diffusion des informations statistiques sur l'éducation sont maintenant derrière nous. Le rythme des publications et leur contenu a repris un flux normal, ce dont le Conseil se félicite. Il souhaite que ce flux permette d'alimenter le débat public. Les notes d'information du ministère de l'Education nationale ont été nombreuses l'année dernière et la revue a été bien relancée.

5. Amélioration des indicateurs de l'enseignement supérieur

Le CNIS avait encouragé l'effort d'amélioration des indicateurs. Des travaux importants se sont déroulés au cours du deuxième trimestre 2001. Des indicateurs sur la réussite au DEUG ont été publiés, non seulement par grandes disciplines et par universités mais aussi en croisant les deux. Cela donne des informations sur les établissements ainsi que sur des filières très précises. Il s'agit d'instruments de pilotage assez fins qui renseignent à la fois les responsables d'université ou de l'enseignement supérieur et les étudiants. Ces indicateurs ont été calculés de façon brute mais aussi corrigée. Un taux médiocre dans l'absolu peut être bon au regard de la structure de la population d'étudiants. Nous avons donc des taux bruts et des taux corrigés des effets de structure. La différence constitue la valeur ajoutée de l'université. Ces informations détaillées ont donné lieu à une diffusion assez large et à des débats. Ces chiffres ne se prêtent pas à des explications simples, mais ils alimentent le débat.

6. Evaluation

En matière d'évaluation, un vœu technique a été formulé sur le fait que les travaux d'évaluation du système éducatif nécessitent des compétences particulières, même en matière de statistiques. Ainsi, la psychométrie fait appel à des techniques particulières. L'avis du Conseil visait à ce que les statisticiens soient formés à cela. Mais peu d'avancées sont constatées sur ce point.

Dans la deuxième partie de cet avis, le Conseil a renouvelé son intérêt pour la mesure des compétences des adultes. Les affaires ont suivi leur cours, puisqu'en collaboration entre l'INSEE, la DPD, l'INED et l'INETOP, une sorte de questionnaire destiné à évaluer les compétences des adultes a été testé. Fin 2002, une enquête sera réalisée sur le terrain auprès d'un échantillon de 3 000 personnes. Fin 2003 ou en 2004, sur un échantillon partiellement issu de l'enquête sur la formation et la qualification professionnelle (FQP), des questions seront posées pour tenter de mesurer la compétence des adultes, plus particulièrement auprès des personnes peu qualifiées. Nous souhaitons notamment mesurer l'aptitude à tirer les informations essentielles d'un texte ou à venir à bout de calculs simples, en organisant des épreuves d'évaluation. Sur ce point, les choses ont donc bien avancé.

7. Bilan formation-emploi

Je passe sur ce point puisque nous allons l'évoquer plus en détail tout à l'heure.

- Débat :

Christian JOIN-LAMBERT

Je propose de revenir sur le point 3 concernant le recensement en donnant la parole à Monsieur GODINOT, de l'INSEE.

Alain GODINOT

Je crois que quelques mots d'explication sur ce sujet douloureux sont nécessaires. La formation Education-Formation a souhaité qu'une question sur l'année de fin d'étude initiale soit posée dans le questionnaire du recensement rénové. Le groupe du CNIS qui a beaucoup travaillé sur les questions à introduire dans ce questionnaire en avait fait sa principale priorité.

Nous avons rencontré un problème de place dans le bulletin individuel du recensement rénové. Les demandes d'introduction de questions nouvelles sont nombreuses, et le bulletin doit rester relativement léger et aéré pour ne pas être dissuasif auprès des personnes auxquelles il s'adresse. Nous avons testé cette question à deux reprises en 2000, avec des formulations différentes, et nous avons constaté que le taux de réponse passait de 70 à 90 % avec une amélioration de la formulation de la question, qui suppose un allongement de la question, ce qui n'est pas négligeable. D'autre part, les personnes relativement âgées ne comprenaient pas le sens de la question posée. Leur réponse n'était pas toujours assurée.

L'ensemble de ces éléments a conduit la maîtrise d'ouvrage du recensement à considérer que cette question n'était pas prioritaire par rapport à d'autres et à proposer, lors de la dernière réunion du groupe Questionnement du CNIS, le 5 novembre 2001, de ne pas la retenir. L'Education nationale a alors fait valoir que s'il s'agissait de trouver de la place sur le questionnaire, l'on pouvait supprimer la question introduite en 1999 sur l'inscription dans un établissement d'enseignement et la localisation de cet établissement. Cette question, qui permet des études sur les déplacements entre le lieu de domicile et le lieu d'étude, a été jugée redondante, les sources administratives apportant la même information par ailleurs.

Lors de la réunion du 5 novembre 2001, j'ai souhaité que le ministère de l'Education nationale confirme sa position et l'argumente, ce qu'il a fait. Nous avons reçu une lettre, co-signée par la DARES, la DPD et le CEREQ, et appuyée par le CNRS, qui explicitait bien les choses et donnait l'état des sources administratives en question. Des consultations et débats sont intervenus par la suite avec les utilisateurs régionaux de l'information, les directeurs régionaux de l'INSEE et le Comité de pilotage de l'action régionale de l'INSEE. Il est apparu que certaines des sources administratives présentaient encore des problèmes de couverture, que la qualité de l'information était encore inégale, et que l'accessibilité de ces sources n'était pas aussi évidente que cela dans les rectorats.

Après avoir rendu compte de ces débats au Comité directeur du recensement rénové, la maîtrise d'ouvrage que je représente a proposé de ne pas retenir la question sur l'année de fin d'étude initiale pour le premier cycle du recensement rénové, pour la période allant de 2004 à 2008. Le Comité directeur a débattu de la question, pesant tous les arguments et il a tranché en ne retenant pas la question sur l'année de fin d'étude initiale, tout en souhaitant qu'un travail soit entrepris, dans le cadre du CNIS, pour que les producteurs de sources administratives et les utilisateurs de l'information examinent de manière approfondie la possibilité de renoncer, à partir du deuxième cycle, à la question sur l'inscription dans un établissement d'enseignement et sa localisation communale, au bénéfice de la question sur l'année de fin d'étude initiale.

Je souhaite que cette réflexion visant à rapprocher les points de vue et préparer une évolution éventuelle du questionnaire du recensement rénové ait lieu aussi rapidement que possible.

Christian JOIN-LAMBERT

Cette décision est-elle ou pas susceptible d'être influencée par le débat que nous allons avoir ?

Alain GODINOT

Pour les années 2004 à 2008, la réponse est négative. Pour ce qui est de préparer l'avenir, le rapprochement des points de vue est nécessaire.

Alain GOY

Le recensement rénové de la population commence en 2004 et produira des données à partir de 2006. Il y a encore quelques problèmes de champ dans nos statistiques, mais nous avons le temps de les résoudre. Nous envoyons tous les ans au ministère de l'Intérieur des statistiques croisant commune de résidence et commune de scolarisation. Nous les envoyons également à l'INSEE. Je n'ai pas bien compris pourquoi ces informations ont été qualifiées d'inaccessibles alors qu'elles me semblaient à portée de main. Il doit s'agir d'un problème de communication.

Christian JOIN-LAMBERT

Que signifie "accessibles" ? Ces informations sont-elles accessibles au public ou aux utilisateurs qui souhaitent en disposer ?

Alain GOY

La question qui se posait d'abord était de savoir si l'INSEE pourrait bien obtenir une information sur le lieu d'études par des sources administratives au cas où il renoncerait à une question de cette nature dans le recensement. Cette information est bien sûr à destination finale des utilisateurs sous une forme agrégée. Il est possible qu'un directeur régional de l'INSEE ait du mal à l'obtenir auprès d'un rectorat. Nous aurions pu prévoir une organisation adéquate pour rendre l'information plus accessible. C'est ce à quoi nous nous attacherons dans le cadre du groupe de travail qui va se mettre en place.

Christian JOIN-LAMBERT

Je note que la décision prise consiste à mettre en place un groupe de travail.

Alain GOY

La mission de ce groupe de travail me semble assez claire. . Nous connaissons les informations disponibles. Nous pourrions avoir, pour l'ensemble des élèves du second degré, si la CNIL donne son autorisation, les adresses détaillées de l'établissement d'enseignement et de l'élève, permettant des analyses à l'intérieur des zones urbaines, ce que ne permet pas la question du recensement. Aujourd'hui, nous disposons d'informations détaillées pour 80 % de l'enseignement supérieur. Nous avons des informations sur la commune au niveau du primaire, mais de façon irrégulière en raison de problèmes de remontées d'informations. Fondamentalement, le terrain est bien balisé.

Christian JOIN-LAMBERT

L'Education nationale pourrait-elle transmettre de façon plus organisée à l'INSEE les informations réputées aujourd'hui "insuffisamment" accessibles ? Cela permettrait une évolution positive de la situation le moment venu.

Jean-Richard CYTERMANN

Il est tout à fait possible, dans le respect des règlements CNIL, de donner le maximum d'accès aux informations. J'ai trouvé, dans cette affaire, le processus de décision un peu opaque. Les arguments qui ont été donnés l'ont été après la prise de décision. Je ne considère pas que la discussion se soit déroulée dans des conditions satisfaisantes.

Christian JOIN-LAMBERT

Cela me semble exact. Il est très important pour l'Education nationale de connaître la population qui quitte le système scolaire, à quel âge, dans quelles conditions, compte tenu de ce que l'on sait de l'« évaporation ». Je pense qu'on ne peut que transformer en vœu pour l'avenir ce que vient de signaler M. CYTERMANN.

Alain GODINOT

Je ne suis pas un spécialiste de ces questions. Je suis le manager général des opérations de recensement de la population. Mon rôle est de faire en sorte que les décisions qui sont du ressort du Comité directeur de la rénovation se prennent dans de bonnes conditions. Je regrette que la méthodologie soit apparue comme opaque. La proposition de remplacer une question par une autre a été faite le 5 novembre 2001, le Comité directeur sur le recensement rénové ne devant se prononcer sur le contenu des questionnaires que le 28 novembre. Entre le 5 et le 28 novembre 2001 s'est déroulée une intense activité de réflexion et de prise en considération des différents arguments, à l'issue de laquelle une décision a été prise. Peut-être aurait-il fallu faire un effort plus important pour rendre plus clairs les motifs de la décision. Il me semble que cela n'aurait pas changé son sens.

Tout le monde est conscient de l'intérêt d'introduire la question sur l'année de fin d'étude initiale. Au moment de la mise au point des questionnaires pour le deuxième cycle de recensement, vers 2005 ou 2006, un certain nombre de questions seront à nouveau mises en balance. Un rapprochement entre producteurs et utilisateurs, dès l'an prochain, me paraît donc nécessaire, afin de se mettre au clair sur

les possibilités des sources administratives de l'Education nationale et sur la possibilité de supprimer une question du bulletin individuel. Dès lors que l'on supprime une question, on libère une place pour une autre. Celle concernant l'année de fin d'étude initiale a le mérite d'être solidement argumentée. Il serait regrettable de ne pas se pencher sur la question en termes techniques assez rapidement.

Christian JOIN-LAMBERT

Merci de ces explications précises. En l'absence d'autres remarques sur les différents points soulevés par le rapport de Monsieur GOY, le rapport est adopté.

III - Thème particulier : les indicateurs statistiques relatifs au système éducatif

- Exposé :

Jean-Richard CYTERMANN

Je me contenterai d'illustrer diverses problématiques que nous rencontrons par des exemples.

Au niveau des indicateurs statistiques relatifs au système éducatif, on constate un très fort accroissement de la demande, qui a plusieurs origines. Tout d'abord – et je regrette qu'il n'y ait pas davantage d'utilisateurs autour de cette table – il existe une forte demande de la part des partenaires de l'école, y compris des parents d'élèves, en matière de renseignements sur le système éducatif, notamment sur les établissements fréquentés par les élèves et les étudiants. D'autre part, sur le plan international, les indicateurs sont devenus un enjeu de connaissance et de comparaison essentiel. Les décisions du Conseil européen de Lisbonne et de quelques autres vont entraîner une mise en commun de certains des indicateurs et des résultats des différents systèmes éducatifs européens. Tout le monde connaît les travaux de l'OCDE dans ce domaine.

Par ailleurs, il existe une demande de compte rendu sur l'éducation, comme pour d'autres activités de l'Etat, notamment à travers la réforme de la loi organique. Il faut cependant noter que les trois quarts des concepts sur les programmes et les indicateurs contenus dans la loi organique existaient déjà il y a 30 ans lorsqu'il était question de la RCB (Rationalisation des choix budgétaires) et des budgets de programmes.

Il y a une trentaine d'années, un effort avait été fait en termes de production d'indicateurs, mais il s'agissait d'indicateurs centrés sur les problèmes d'aide à la répartition des moyens, permettant des comparaisons entre académies, dans le cadre d'une problématique de gestion purement interne et non pas grand public. Dans les années 90, des décisions ont été prises qui ont imposé l'idée d'un compte rendu sur le système éducatif. Le premier *Etat de l'Ecole* date de l'année 1992, et nous en sommes à la dixième édition. Il nous a semblé que la fourniture de ce type d'indicateurs répondait aux deux missions de notre direction : alimenter le débat sur le système éducatif et fournir des instruments de pilotage aux décideurs.

S'agissant des publications du ministère, nous comptons trois principaux dispositifs classés et organisés de production d'indicateurs, d'autres étant en chantier.

- ***Etat de l'Ecole***

Il s'agit d'un groupe d'indicateurs nationaux qui comporte des indicateurs de coût (pourcentage de la dépense publique en matière d'éducation), des indicateurs d'activité liés aux problèmes de scolarisation, par exemple, et des indicateurs de résultats ou de performance du système éducatif. Les deux premiers types d'indicateurs ne posent pas de problème. Le troisième soulève le problème de la définition du résultat et de la performance du système éducatif, ainsi que celui de la relation entre les résultats et les coûts. L'objectif principal de cette publication était de faire un compte rendu de l'état de l'école à destination des usagers et des décideurs (parlementaires, conseillers généraux, régionaux, presse, partenaires sociaux). Elle présente des éléments de comparaison dans le temps et dans l'espace, sous forme de comparaisons internationales qui se basent sur des indicateurs proches des nôtres, une partie d'entre eux étant définis à travers Eurostat ou la publication *Regard sur l'éducation* de l'OCDE.

- ***Géographie de l'Ecole***

Il s'agit d'une publication apparue en 1993 et dont nous sommes à la septième édition. Elle est bâtie sur le même modèle que la précédente (indicateurs de coût, d'activité, de performance) avec, en

plus, des indicateurs de contexte sur l'état économique et social de la région, le niveau d'emploi, de chômage ou le pourcentage de RMI. Là encore, l'objectif est en partie externe, mais il est aussi en partie interne, certains des indicateurs de contexte ayant été introduits pour caractériser les académies à fortes difficultés sociales et servir à la répartition des moyens du premier et du second degré.

- **Publications sur les performances des lycées**

Chaque année, nous publions une série d'indicateurs sur les performances des lycées, en tâchant de montrer que le résultat brut au bac tel qu'il a longtemps figuré comme seul élément dans les palmarès présentés par la presse, n'est pas le seul moyen d'appréciation d'un établissement et qu'il faut aussi tenir compte des politiques des établissements. Ainsi, un établissement amenant une très grande proportion des élèves entrant en seconde jusqu'au bac a peut-être davantage de mérite qu'un autre qui sélectionne fortement les élèves après la seconde pour ne présenter que les meilleurs au bac. Nous avons aussi voulu montrer qu'il fallait tenir compte des caractéristiques de la population scolaire des établissements, notamment l'âge et la catégorie socio-professionnelle, afin de comparer le résultat attendu au résultat réel, et ainsi de mesurer la valeur ajoutée de l'établissement. Ce type de corrections a cependant montré ses limites et soulevé quelques questions sur les difficultés d'interprétation de la notion de catégorie socioprofessionnelle. L'Inspection générale nous a fait observer qu'un ouvrier en Alsace n'était pas forcément comparable à un ouvrier dans le Nord ou en banlieue parisienne.

Nous avons par ailleurs un quatrième projet, initié avec la publication des taux de réussite au DEUG, qui consisterait en une publication d'indicateurs sur les universités.

D'une façon générale, nous essayons de ne pas produire de volumes immenses et de ne présenter qu'un nombre réduit d'indicateurs. Ils sont au nombre de trente pour *Etat de l'Ecole* et *Géographie de l'Ecole*. Lorsque nous parlons d'un indicateur, il s'agit généralement d'un ensemble d'indicateurs sur un domaine d'activité. Les publications contenant des indicateurs ont chacune des finalités différentes :

- *Etat de l'Ecole* s'apparente à un rapport d'activité, un compte rendu de l'action de l'Etat, avec une comparaison dans l'espace et dans le temps, pour les partenaires éducatifs, pour le parlement qui vote le budget, et dans une perspective européenne. Cela peut constituer l'embryon d'un compte rendu de performance de notre système éducatif. Il permet notamment le dialogue avec les parlementaires.
- Il existe des *publications d'indicateurs au niveau régional*. Elles ont un objectif double. Il peut s'agir d'outils d'aide au pilotage pour le ministère ou d'instruments de dialogue entre le ministère et l'échelon inférieur. Mais ce sont aussi, pour le recteur, des instruments de pilotage. La production d'indicateurs statistiques sur les académies s'inscrit dans une démarche de modernisation du dialogue entre l'administration centrale et les rectorats. Trois démarches se recoupent : nos travaux, la contractualisation entre le ministère et les académies, et l'évaluation des académies effectuées par les deux inspections générales, l'ensemble devant s'appuyer sur des données et des indicateurs communs à l'administration centrale et aux académies.
- Quant au travail effectué sur les établissements, il s'agit de construire des indicateurs de pilotage de l'établissement lui-même, pour le diagnostic qu'un chef d'établissement peut-être amené à faire devant son conseil d'administration ou encore pour servir d'instrument de dialogue entre un chef d'établissement et l'administration qui lui donne ses moyens.

Mais la production d'indicateurs soulève quelques problèmes de principe :

Un indicateur n'est pas en lui-même signifiant. Il est intéressant lorsqu'il est mis en rapport avec d'autres. On ne peut mesurer la performance d'un établissement ou d'un pays avec un indicateur seul. L'exemple du taux d'encadrement est éloquent. C'est un indicateur auquel sont très sensibles les parents d'élève ou les syndicats d'enseignants. Il existe plusieurs façons de le définir pour le second degré. Il peut s'agir du simple rapport entre le nombre d'élèves et le nombre de postes budgétaires d'enseignants. Il est de l'ordre d'un enseignant pour 12 élèves en France, ce qui est l'un des meilleurs ratios des pays de l'OCDE. Cet indicateur mesure l'effort de chaque pays, mais il ne reflète pas la réalité perçue par les parents d'élève ou les syndicats d'enseignants, qui constatent que le nombre d'élèves par classe est supérieur à 12. Cet indicateur mesure bien l'effort budgétaire, mais il est aussi fonction du nombre de disciplines enseignées dans un pays et donc de la diversification des options.

Il existe un autre indicateur que nous opposent souvent nos partenaires, celui du nombre d'élèves par classe ou par "division". Il n'est pas non plus très représentatif de la réalité, dans la mesure où une partie significative des heures de cours en lycée s'effectue en sous-groupe. Nous avons essayé de construire un autre indicateur qui correspond au nombre moyen d'élèves par enseignant et par semaine, en tenant compte des heures devant toute la classe et des heures en groupes.

Ces trois indicateurs sont pertinents pour le dialogue.

L'OCDE a réalisé une enquête sur les performances des élèves de 15 ans de différents pays. On peut choisir, dans ce type d'enquête, de classer les pays sur un seul indicateur. La compétence lecture a été choisie. Cette compétence couvre plusieurs sous-compétences comme la capacité à synthétiser un texte ou la réaction personnelle face à un texte. Les élèves français étaient bien meilleurs que la moyenne sur la synthèse de texte mais avaient plus de difficultés que d'autres pour former une opinion personnelle sur un texte. Dans ce cas, l'indicateur global est moins intéressant que ceux portant sur les différentes compétences étudiées.

Nous essayons de faire passer le message selon lequel on ne peut pas apprécier la performance sur un seul indicateur. Il faut généralement une batterie d'indicateurs pour se faire un avis, sans pour autant tomber dans l'excès d'indicateurs dans lequel personne ne pourrait se retrouver.

Un indicateur seul ne signifie pas grand-chose si on ne se livre pas, pour l'interpréter, à des recherches d'explication. Ainsi, le défaut de toutes les publications de l'OCDE sur l'éducation est que les indicateurs sont livrés sans explication sur les politiques éducatives de chaque pays et sans discussion sur les causes des performances et difficultés de tel ou tel système éducatif. L'Union européenne a eu une initiative plus intéressante puisqu'elle se fonde sur la détermination d'objectifs nationaux et sur un travail commun d'interprétation des résultats et d'échange de bonnes pratiques. Publier des indicateurs sans éléments de contexte et sans dialogue autour des résultats en limite l'efficacité.

Les indicateurs que nous présentons soulèvent plus de questions qu'ils n'apportent de réponses. Ils demandent souvent un travail d'investigation complémentaire. Je citerai l'exemple des disparités régionales. En France, les académies de l'ouest ont des résultats plutôt supérieurs à la moyenne, à tous les stades. Pourquoi ? On peut mettre en avant la diversification des choix éducatifs offerts. Nantes propose à la fois du public, du privé sous contrat, de l'agricole public ou privé et de l'apprentissage. On peut aussi évoquer la plus grande mixité sociale dans les collèges. Il existe tout une série d'hypothèses qui sont à creuser. C'est pour cela qu'en complément de *Géographie de l'Ecole*, nous avons lancé un appel d'offres sur l'explication des disparités géographiques auprès d'équipes de géographes, de sociologues et d'historiens. La comparaison entre pays pourrait également être intéressante. De plus, lorsque l'on a isolé la valeur ajoutée positive d'un établissement d'enseignement, encore faut-il essayer d'en expliquer les raisons (action du chef d'établissement, composition du corps enseignant...). Cela demande des investigations complémentaires.

Je conclurai en évoquant la façon dont les différents indicateurs peuvent être reçus par le public et les media.

Dès lors que l'on publie des indicateurs de comparaison entre établissements, on peut être soupçonné de vouloir alimenter une certaine concurrence. Les palmarès existaient avant que nous prenions l'initiative de lancer une enquête sur les performances des lycées. Notre but était de montrer qu'il ne fallait pas apprécier la performance à l'aide d'un seul indicateur. Lorsqu'un journal comme *le Parisien*, l'an dernier, a cité 15 lycées de banlieue qui réussissent en mettant de côté les lycées parisiens traditionnellement réputés, nous avons considéré que le débat public avait progressé. C'est pour cela que nous souhaitons travailler avec les partenaires du système éducatif.

A l'occasion de la publication des indicateurs sur les performances au DEUG des universités, nous avons eu un débat au niveau de l'organisme consultatif de l'enseignement supérieur et de la recherche, et avec les présidents d'université. Ce type de publication n'a pas soulevé le tollé qu'il aurait pu soulever il y a dix ou quinze ans. En outre, le Conseil de l'évaluation de l'Ecole, qui regroupe l'ensemble des partenaires de l'école (collectivités locales, syndicats d'enseignants, élus, experts), permet d'avoir un dialogue et de porter un regard externe sur nos systèmes d'indicateurs. Cette confrontation à la critique externe est tout à fait profitable. Tout notre système est en ce moment soumis à des évaluations. La Cour des comptes va faire un rapport sur l'évaluation dans l'Education nationale. A cela s'ajoutent les débats du Haut conseil d'évaluation, qui s'est prononcé sur l'évaluation dans les lycées et les indicateurs de performance.

Paul ESQUIEU

Je suis rédacteur en chef des publications *Etat de l'Ecole* et *Géographie de l'Ecole*. Nous nous posons constamment la question de l'amélioration et des besoins auxquels ces publications répondent. Elles ont pu guider l'action du ministre, mais il s'agissait plutôt d'outils d'information générale. Aujourd'hui, nous nous demandons si elles constituent un outil d'information puissant pour les usagers. A ce sujet, nous ne sommes pas toujours satisfaits de nous-mêmes. En dehors des questions du choix de l'établissement et de la réussite au baccalauréat, nous savons que les usagers s'interrogent aujourd'hui sur la violence ou sur l'absentéisme à l'école. Malheureusement, nous manquons d'informations statistiques suffisamment fiables à ce sujet. Nous sommes frustrés de ne pas pouvoir suffisamment guider l'action du ministre et de ne pas toujours répondre aux questions des usagers.

Nous nous efforçons tout de même de progresser. Nous souhaitons nous améliorer au niveau des résultats, car l'évaluation d'un système se fait sur la base de ses résultats. Quelques pistes de progrès existent. Nous allons nous efforcer de mieux mesurer le niveau des élèves, son évolution dans le temps et l'importance de phénomènes comme les difficultés de lecture. Je crois que notre système a l'obligation de mesurer, à différents niveaux, la maîtrise des savoirs. Est-ce qu'à la fin du primaire, l'ensemble de ceux que l'on prétend envoyer au collège sont en état d'y aller et maîtrisent les opérations élémentaires de lecture ? Répondre à cette question nécessite la mise en place de tests suffisamment fiables qui permettent des comparaisons dans le temps. Nous sommes confrontés au défi d'aider à la mesure du niveau des élèves et notamment en ce qui concerne le manque de maîtrise de la lecture.

Jean-Richard CYTERMANN

Il est prévu dans le programme de travail 2003 que nous mettions en place deux évaluations-bilan, l'une sur la fin de collège et l'autre sur la fin de l'école. Il s'agira d'instruments qui permettront de suivre dans le temps les performances des élèves. L'autre source d'information est les journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) une fois que leur méthodologie sera stabilisée.

Nos indicateurs sont utilisés dans le débat public. Les "60 000 jeunes sortants sans qualification" ont été cités pendant la campagne électorale. Le caractère intolérable des disparités régionales a également été évoqué. Les indicateurs n'ont pas d'effet direct sur l'action des décideurs, mais je pense qu'il existe des effets indirects et diffus. Toute contribution à l'amélioration du débat public est importante. Les universités de sciences qui voient leurs effectifs diminuer ont pris conscience de l'importance des indicateurs sur les taux d'échec en science. Les réactions que nous avons eues à la publication des indicateurs sur les taux de réussite au DEUG m'ont semblé saines et positives.

- Débat :

Christian JOIN-LAMBERT

Vous avez, avec beaucoup de finesse, analysé l'attitude du lecteur de statistique et celle du producteur que vous êtes aussi. Vous êtes manifestement un utilisateur de statistique très fin. Vos commentaires sont très intéressants. Il est évident que nous sommes dans une période où il ne faut pas confondre des indicateurs hâtivement construits, notamment des indicateurs budgétaires dans la perspective de la loi organique, avec les commentaires intelligents qu'exige une véritable évaluation. Vos propos montrent que les deux sont probablement nécessaires.

S'il doit y avoir des priorités dans les indicateurs, c'est bien en matière de réflexion sur les résultats obtenus au niveau des établissements. L'Education nationale est celui des ministères qui apparaît comme le plus en avance, mais ce travail ne s'improvise pas et exige de la réflexion de la part des équipes comme celles que vous dirigez. Il ne faut pas se contenter de critiquer les indicateurs. Si l'on identifie des biais, il faut toujours le mettre en perspective et se demander quelle peut être leur influence sur les résultats statistiques. Il y a une réflexion nécessaire à avoir pour l'explication des indicateurs plutôt que sur la remise en cause des dispositifs. Votre dispositif est très intéressant et il ne s'agit pas de le laisser abîmer par des commentaires désobligeants.

Catherine FILPA

Je tiens à encourager le développement des travaux sur l'illettrisme. Nous constatons au niveau des jeunes sortis du système éducatif et pris en charge par les missions locales et les PAIO¹ que nous sommes confrontés à un réel problème de dépistage de l'illettrisme. Nous courons le risque que chaque structure fabrique ses propres tests pour dépister les situations d'illettrisme. Les praticiens s'interrogent sur l'accompagnement des jeunes issus du système scolaire par rapport à l'illettrisme. Si des services plus compétents pouvaient poser le problème, dans ses dimensions techniques et sociologiques, cela m'apparaîtrait comme une garantie que tout sera fait correctement. Il ne faut surtout pas lâcher cette piste de développement. De plus, la fin du service militaire obligatoire nous a privés d'un premier indicateur pour les garçons. Aujourd'hui, nous manquons d'indicateur pour la population âgée de 20 ans.

Jean-Richard CYTERMANN

Il ne faut pas oublier que la JAPD (Journée d'appel de préparation à la défense) permet de faire passer des tests à une génération, filles comprises. Le dispositif prévu pour les évaluations à l'école permettra entre autres d'avoir des informations sur l'illettrisme ; nous devrions avoir deux évaluations bilans, l'une en fin de primaire, l'autre en fin de collège. La JAPD concernera toute une génération, et nous disposerons des résultats d'enquêtes internationales, ainsi que des instruments de remédiation pour les enseignants, les évaluations diagnostiques que passent les élèves de CE2 et de sixième en français et en maths. Nous aurons d'ici deux ou trois ans des instruments permettant de surveiller l'évolution dans le temps au niveau national et international et de détecter les élèves en difficulté.

IV - Le Bilan formation-emploi : quel contenu pour le prochain exercice ?

- Exposé :

Didier BLANCHET

Depuis l'origine des bilans formation-emploi, dans les années 70, la formule a évolué. Au début, il s'agissait d'un système alternant des bilans lourds constitués de tableaux commentés et des bilans légers avec des tableaux seuls. Puis les bilans légers ont pris la forme de bulletins de 4 pages, tandis que les supports utilisés pour les bilans lourds se diversifiaient. Pour l'édition de 1993, le bilan lourd a pris la forme d'une suite d'articles publiés dans la revue *Economie et statistiques* en 1994. Pour l'édition 1996, le bilan a été publié en 1998 sous forme d'un volume de la collection *Synthèses*. Avec un effort méthodologique particulier sur la définition des flux de sortie du système éducatif, pour prendre en compte l'importance croissante des phénomènes de cumul et d'aller-retour entre formation et emploi.

Traditionnellement, les bilans associent quatre acteurs principaux : la DARES, la DPD, le CEREQ et l'INSEE. Depuis le dernier bilan publié en 1998, les travaux se sont limités à des sorties de 4 pages produites de façon bilatérale. Depuis mon arrivée en 1999, la question de la relance de ces bilans se pose de façon régulière. Les partenaires réunis en 2000 avaient convenu que cela devait se faire sur la base d'un réexamen de l'état de la demande en tenant compte du changement de formule de l'enquête Emploi, qui devient une enquête en continu, et d'autres changements du système de suivi dans la vie active (montée en charge des nouvelles enquêtes Génération du CEREQ). C'est dans ce contexte qu'une mission sur les pistes à envisager pour l'avenir a été confiée à Denis BRESSON, de l'INSEE. Je reprendrai brièvement ce qui est ressorti du rapport de Denis BRESSON tel que présenté le 8 mars dernier à la formation Emploi, Revenus du CNIS. Depuis, les quatre partenaires se sont réunis à nouveau et je rendrai compte de ce qui est né de cette reprise de contact.

Cinq grandes questions se posent à échéance du bilan formation-emploi au sujet de son contenu, de son support, de l'amorce de réflexion sur les bilans suivants et sur les modalités de pilotage de l'ensemble. Concernant les modalités de pilotage, il ressort du rapport BRESSON que l'INSEE est fortement sollicité pour conserver la fonction de pilotage, avis auquel nous nous rangeons. Pour cela, nous devons bénéficier, les ressources étant limitées, de la montée en charge du pôle « diplômes et spécialités de formation » de la direction régionale de l'INSEE de Marseille qui aurait vocation à prendre en charge ce pilotage des bilans avec la division Emploi de la direction générale.

Concernant les horizons, une option aurait pu consister à renoncer définitivement à mobiliser les enquêtes Emploi annuelles et à amorcer, dès le nouveau bilan lourd, la mobilisation de l'enquête Emploi en continu. Cette option avait l'inconvénient de différer la date de publication du nouveau bilan lourd, avec

¹ Permanence d'accueil, d'information et d'orientation.

en plus une incertitude concernant les délais qu'il nous aurait fallu pour adapter la méthodologie du bilan. Un tel report aurait eu des conséquences tout à fait dommageables car les conditions d'entrée sur le marché du travail ont changé depuis le dernier bilan lourd, qui a beaucoup vieilli. Il a été décidé de déléguer à un groupe de travail la tâche de réfléchir aux modalités futures de mobilisation de la nouvelle enquête Emploi en continu et de concentrer les efforts de court terme sur la mobilisation de la dernière enquête Emploi annuelle, qui est actuellement en fin de période d'apurement, pour déboucher sur un bilan de format relativement traditionnel publiable d'ici fin 2003.

Les autres questions en suspens sont celles du support et du contenu. J'ai mentionné les supports utilisés les deux dernières fois, *Economie et statistiques* et la collection *Synthèse*. Les avantages et inconvénients de ces deux supports sont résumés dans le rapport de Denis Bresson. L'intérêt d'*Economie et statistiques* est une plus forte diffusion et une plus grande facilité à juxtaposer des contributions indépendantes, mais également des contraintes plus fortes dans le processus de relecture et des contraintes d'exclusivité. La question n'est pas totalement tranchée. Nous penchons plutôt pour le choix d'*Economie et statistiques*.

Quant au contenu, le rapport de Denis BRESSON faisait déjà un certain nombre de propositions. La réunion que nous avons eue à la formation Emploi, Revenu du CNIS a conduit à identifier les axes sur lesquels la demande est la plus forte. J'ai surtout retenu de la formation Emploi, Revenu la nécessité de faire une place conséquente au thème de la formation continue, alors que le rapport de Denis BRESSON suggérerait prudemment de se limiter plutôt à un bilan formation-emploi initiale, au moins dans un premier temps. L'importance de la dimension régionale est également bien ressortie.

Suite à la réunion que nous avons eue entre partenaires, nous n'avons pas encore arrêté de liste de chapitres. Les projets actuels tournent autour d'une dizaine de thèmes dont certains sont imposés et d'autres plus optionnels. Du côté du noyau dur, on retrouvera le chapitre habituel sur les sortants du système éducatif, plutôt fondé sur les sources Education nationale. Ensuite on trouvera un examen des situations de cumul formation-emploi pour lesquelles la source est plutôt l'enquête Emploi. On trouvera également un chapitre sur les parcours des débutants et les facteurs de différenciation de ces parcours, avec des sources qui seraient essentiellement les enquêtes CEREQ et l'enquête Emploi. On trouvera encore un chapitre formation-profession, un chapitre formation et entreprise, pour identifier les entreprises introductrices de main-d'œuvre et de vérifier s'il existe des formes de gestion spécifiques aux entrants récents. Enfin, on trouvera un chapitre sur le thème "formation continue et emploi", mobilisant en particulier l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi qui a été effectuée sur ce thème en 2000.

L'idée d'avoir un chapitre de comparaison européenne sur la base de la version harmonisée de l'enquête Emploi qu'est l'enquête Force de travail est plus ou moins admise. Quant à la dimension régionale, on connaît les limites des sources. Elle ne fera pas l'objet d'une étude séparée mais sera introduite, dans la mesure des possibilités, dans chacun des chapitres. Enfin, du côté des thèmes optionnels, nous envisageons de retenir les thèmes "politiques d'emploi" et "insertion et précarité". Ce programme n'est pas complètement stabilisé, la réunion d'aujourd'hui ayant pour but de nous aider à le préciser.

- Débat :

Véronique SANDOVAL

J'ai fait partie du groupe de travail qui s'est penché sur le contenu et les formes du prochain bilan formation-emploi. Sur le contenu, nous n'avons aucune remarque à faire. En ce qui concerne le support, *Economie et statistiques* apparaît essentiellement comme une revue de l'INSEE et non pas du système statistique en général. Or le bilan concerne quatre partenaires. Nous aimerions qu'à l'avenir, une publication propre se fasse soit sous forme d'un livre soit sous forme d'une nouvelle collection du système statistique publique. Si le support *Economie et statistiques* est conservé, nous posons la question de la publication possible des articles dans d'autres supports.

Jean-Richard CYTERMANN

C'est le point de vue que je défends. Je me demande ce qui s'oppose à ce que chacun des partenaires publie dans ses propres collections le même texte, puisque les lectorats sont différents.

Christian JOIN-LAMBERT

Si l'objectif est de faire lire ce que l'on produit, cette proposition me semble raisonnable. Il en va différemment si l'objectif est de faire la police des publications pour éviter les doubles emplois. Nous sommes clairement dans la première hypothèse, sauf à imaginer des coopérations entre collections qui seront probablement très difficiles.

Annick KIEFFER

Deux types de publications sont utiles pour les utilisateurs du CNRS, les tableaux bruts et l'analyse des résultats. Le grand avantage d'*Economie et statistiques* est qu'elle est très diffusée dans le milieu de la recherche, ce qui assure une plus grande publicité aux résultats que d'autres supports. *Synthèse* est beaucoup moins diffusée.

Christian JOIN-LAMBERT

Ne suffirait-il pas qu'*Economie et statistiques* donne l'autorisation de reproduction à ceux des membres du groupe de travail qui le souhaiteraient ? Cela pose-t-il un problème du côté de l'INSEE ?

Carla SAGLIETTI

Peut-être pouvons-nous suggérer de façon plus générale que soit améliorée la mise à disposition des différents travaux, l'objectif étant que le plus large public et tous les utilisateurs possibles puissent avoir accès à l'information sous la forme qui leur convient.

Jean-Richard CYTERMANN

Avec la DARES, nous avons fait une publication commune sur l'insertion professionnelle des jeunes, la DARES dans sa collection et nous sous forme de *Note d'information*. Cela me semble être une mesure de bon sens et je ne vois pas ce qui s'y oppose en dehors des habitudes.

Jean-Pierre PUIG

Il me semble difficile d'avoir un débat à ce sujet en l'absence de la diffusion de l'INSEE.

Christian JOIN-LAMBERT

Nous pouvons émettre un avis.

Jean-Pierre PUIG

Nous pouvons demander que les résultats soient diffusés le plus largement possible. Si l'on doit diffuser les résultats dans différents supports, doit-on reprendre le même texte, ou bien doit-on faire appel à des présentations différenciées en fonction du style des supports ?

Christian JOIN-LAMBERT

Ne pourrions-nous pas inscrire à notre programme futur une réflexion sur la diffusion des productions statistiques, y compris dans des organismes donnant des avis comme le nôtre ? A chaque fois que nous diffusons de l'information, nous devons nous demander à quoi et à qui elle sert. Par conséquent, le problème de la forme des communications se pose nécessairement. Créer un automatisme en confiant à quelqu'un un monopole ou, à l'inverse, en autorisant la diffusion tous azimuts par tous n'est probablement pas raisonnable. Il me semble en première analyse préférable de mener une réflexion spécifique et de prendre en compte les publics d'utilisateurs.

Jean-Pierre PUIG

Un groupe de travail du CNIS a été créé à la demande du Bureau sur la clarté et l'accessibilité de l'information. Ce groupe a fait des propositions qui ont été retenues par la dernière assemblée plénière, qui a également demandé que ces travaux soient poursuivis. Sur ce sujet, de nature transversale, il peut

y avoir un avis dans l'avis général, dans lequel il conviendra d'examiner la suite des travaux du groupe Clarté et Accessibilité.

V - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2003

Alain GOY

Pour l'année 2003, du côté du ministère de l'Education nationale, des rénovations importantes sont attendues. Quant à l'INSEE, il produira cette année un grand nombre d'informations sur l'éducation et la formation à travers trois enquêtes.

1. Exposé

Ministère de l'Education nationale

En 2003, la nouvelle enquête sur l'insertion des élèves et apprentis va voir le jour. Nous terminons actuellement la préparation de cette nouvelle enquête. Le problème de cette enquête est que les taux de réponse étaient mauvais, ce qui ne permettait pas de tirer des informations pertinentes à un niveau fin. Un travail de discussion et de remotivation des acteurs a été entrepris. Plusieurs associations de parents d'élèves ont été rencontrées. Elles ont été surprises d'apprendre l'existence de cette enquête qui leur a paru intéressante. Ils nous ont aidés à améliorer la lettre d'accompagnement.

Un autre projet nouveau est celui du nouveau panel d'étudiants que nous souhaitons lancer.

Dans les projets déjà évoqués, je tiens à signaler la remontée exhaustive des notes au brevet, permise par un nouveau système informatique d'enregistrement. Dès aujourd'hui, nous avons des informations intéressantes à ce niveau. Il s'agit d'un élément intéressant d'appréciation du niveau atteint en fin de troisième par les élèves.

Sur la scolarisation des enfants handicapés, un nouveau système informatique est mis au point pour accompagner la réforme des commissions départementales d'éducation spécialisée qui aiguillent les enfants. Cette démarche est entreprise en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Nous avons des perspectives d'information plus fine et plus fiable sur ce domaine.

D'autre part, l'école doit gérer les nouveaux arrivants non francophones en cours d'année. Un constat à la rentrée ne permet pas d'appréhender ce phénomène. Un système pérenne va être instauré avec trois points de mesure chaque année pour voir comment sont traités ces enfants.

Parmi les questions qui avancent de façon satisfaisante, on peut citer celles relatives à l'évaluation. Il y a des évaluations diagnostiques qui permettent, en début de sixième, de repérer les lacunes des élèves pour adapter les enseignements. Ces évaluations de masse diagnostiques donnent lieu à des relevés sur échantillons qui permettent d'avoir quelques indications. Mais l'objectif principal est de mettre en place des évaluations-bilan, qui ont un but de pilotage et d'information statistique. Ces évaluations auraient lieu en fin de collège et en fin d'école. Les Journées d'appel de préparation de la défense (JAPD) permettent quant à elles, pour une classe d'âge, de faire passer des tests de lecture, de calcul, etc. Ces journées ont été perturbées jusqu'ici par des modifications de méthode mais elles constituent un point de mesure très important.

Un projet n'avance pas aussi vite que nous le souhaiterions, c'est celui du système d'information sur l'enseignement primaire. Actuellement, on envoie des questionnaires papiers aux écoles qui les remplissent à la main, "à l'ancienne". Certaines catégories de personnel bloquent actuellement la remontée d'informations. Depuis deux ans, nous n'avons que des effectifs globaux estimés par les inspecteurs. Nous n'avons plus de statistiques détaillées par âge, nationalité, classe, etc. L'une des voies d'amélioration est la mise en œuvre de systèmes informatisés permettant des remontées plus aisées. Ce projet est en phase de fin d'étude préalable. Toutefois, dans beaucoup d'écoles et de départements, il existe déjà des systèmes informatiques en place, qui permettent des remontées informatisées. C'est le cas notamment sur Paris.

Concernant les grands systèmes de l'Education nationale, SCOLARITE, pour le second degré, va bientôt atteindre une couverture de 100 %, ce qui permettra un saut qualitatif important nous permettant de croiser un grand nombre d'informations anonymisées sur les élèves. En ce qui concerne SISE et

l'enseignement supérieur, la couverture n'est que de 70 %. La mise en place est plus difficile et demandera du temps, car il faut contacter les écoles pratiquement une par une.

Pour ne pas parler que des statistiques de bases, je citerai le projet ACADEMIA, qui vise à bâtir des indicateurs partagés sur les académies et les inspections académiques (niveau départemental). Ce projet est essentiellement orienté vers le pilotage interne du ministère de l'Education nationale. Il doit servir au pilotage général, à l'évaluation par les inspections générales et pour l'établissement et le suivi des contrats entre administration centrale et académies.

INSEE

Une enquête "Formation et qualification professionnelle" est prévue pour 2003. Nous y reviendrons. Une enquête "Education et famille", complémentaire à l'enquête "Conditions de vie" est également prévue.

Carla SAGLIETTI

Cette enquête a été présentée hier en opportunité à la formation Démographie, conditions de vie du CNIS. Elle a obtenu un avis d'opportunité favorable.

Alain GOY

Il s'agit d'une enquête réalisée auprès des ménages et qui tente d'explorer la relation entre les parents et l'école, et tout ce qui concerne les relations parents/enfants en matière d'éducation. Elle ne fait pas double emploi avec les panels du ministère. Cette enquête balaye l'ensemble des ménages qui ont des enfants entre 10 et 25 ans. Elle intéresse nécessairement beaucoup les parents d'élèves.

La troisième opération prévue concerne l'enquête IVQ (Information et Vie quotidienne). Un test sur un échantillon de 3000 personnes est prévu fin 2002. Il est prévu que, dans la foulée de l'enquête FQP, soient interrogés un certain nombre de ménages parmi les moins qualifiés pour mesurer leur degré de maîtrise des compétences de base leur permettant de maîtriser les situations de la vie quotidienne

Autres producteurs d'informations sur l'éducation et la formation

La DARES fournit des informations régulières comme les bilans pédagogiques et financiers des organismes de formation continue ou l'enquête auprès des régions sur leur action en matière de formation professionnelle. J'ai noté plus particulièrement un projet d'étude sur la relation entre compétitivité des entreprises et usage de la formation professionnelle .

Le ministère de la Santé mène, avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, des opérations communes avec la DREES. Une étude est menée sur la santé des élèves en CM2 et en troisième. Le lien entre problèmes de santé et éducation est sans doute fort et cette enquête est bienvenue pour éclairer cette question.

Le ministère de la Fonction publique est producteur d'informations à travers son enquête sur la formation professionnelle des agents de l'Etat. Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche mène des enquêtes classiques sur les effectifs et sur l'insertion. Nous recevons les fichiers de ce ministère. Nous savons qu'une réforme a été entreprise au niveau du système d'information sur les effectifs des écoles dont il a la charge. Nous sommes en contact sur ces questions. Il serait bien d'introduire l'identifiant national d'élève dans ce système d'information, de façon à pouvoir déduire des cursus complets entre Education nationale et Agriculture. Nous nous reverrons à ce sujet.

Le CEREQ est engagé dans des opérations de grande envergure. Il exploite les formulaires 2483 sur les dépenses de formation professionnelle continue en entreprise et divers états statistiques et financiers administratifs. Il gère également un panel d'organismes de formation continue. En ce qui concerne l'Observatoire des entrées dans la vie active, le CEREQ a resserré son dispositif autour des enquêtes Génération. Il s'agit de suivre des générations de sortants à tous les niveaux. De nombreuses extensions ont été demandées par les régions, et l'échantillon de base, pour l'enquête Génération 1998, est constitué de 60 000 individus, ce qui permet des analyses assez fines. Cette enquête 1998 est en cours d'exploitation. L'enquête Génération 2001 est en cours de préparation. Des listes de sortants à interroger sont établies.

2. Débat

Francine DERAMBURE

Le nouveau système d'information de la DGER, au ministère de l'Agriculture, va entrer en vigueur à la prochaine rentrée. Nous allons bénéficier de remontées individuelles pour les élèves et les étudiants du supérieur court. Nous aurons accès à des données qui permettront de nombreux croisements. Notre couverture ne sera que de 60 % des établissements publics et privés. Nous avons eu le souci de travailler en utilisant un identifiant national élève. Il faudra, sur ce sujet, que nous travaillions en coopération avec les académies. Nos élèves proviennent de l'Education nationale et sont censés avoir un identifiant. Nous espérons pouvoir le récupérer le plus facilement possible. Ces données seront intéressantes pour tracer les parcours des élèves au sein de l'enseignement agricole, de l'Education nationale et même de l'apprentissage. Nous utiliserons aussi des nomenclatures communes.

Christian JOIN-LAMBERT

Ce problème d'identifiant unique pour les élèves est-il comparable à celui concernant la population adulte ?

Alain GOY

L'identifiant national élève, ou INE, est un numéro interne qui a remplacé le numéro INSEE à la demande de la CNIL. Il suit normalement les élèves de la sixième au supérieur. Le fait qu'il soit utilisé ailleurs qu'à l'Education nationale pose deux problèmes : un problème de principe au sujet duquel la CNIL sera consultée, et un problème technique. Pour l'apprentissage, nous avons le projet de demander à la CNIL de pouvoir utiliser le numéro INE dans les CFA². Nous voulons que l'Education nationale puisse renseigner les CFA au sujet du numéro INE d'un élève donné, par l'intermédiaire d'un service d'identification.

Christian JOIN-LAMBERT

Comptez-vous associer à cette démarche l'enseignement agricole ?

Alain GOY

Nous adopterons pour l'enseignement agricole et les écoles de santé la même démarche que pour l'apprentissage.

Michèle MANSUY

Nous avons des statistiques sur les effectifs pour les élèves handicapés relevant de l'Education nationale mais je ne sais pas si de telles informations existent pour ceux relevant du ministère de la Santé.

Alain GOY

Oui, elles existent. D'autres participants à cette réunion sont en mesure de vous apporter des précisions.

Antoine SANTOLINI

Nous effectuons régulièrement une enquête auprès des établissements médicaux, sociaux et hospitaliers. Le système Opale permettra à l'avenir d'obtenir des informations beaucoup plus fines. Nous y travaillons en collaboration avec la DREES au ministère de la Santé. Les questionnaires actuels sont assez difficiles à remplir et ne donnent pas des résultats très fins, mais nous les rapprochons de ceux d'autres enquêtes, notamment l'enquête HID³ de l'INSEE.

Catherine FILPA

Comment se déroule le processus de collecte dans le nouveau dispositif mis en place pour les apprentis ? Existe-t-il un lien entre votre dispositif et celui qui se développe au sein du ministère de l'Emploi, qui vise à constituer une base de données sur les jeunes ayant signé un contrat d'apprentissage ?

² Centre de formation d'apprentissage.

³ Handicap, incapacité, dépendance.

Alain GOY

Cette question va être abordée en détail.

3. Examens de projets d'enquêtes en opportunité

a. Rénovation du système d'information sur la formation des apprentis

- Exposé :

Véronique SANDOVAL

Une transformation du système de remontée administrative à but statistique existant depuis 1973 concernant la formation des apprentis est envisagée. L'objet de cette transformation est de passer d'une remontée à caractère obligatoire de tableaux statistiques sur papier à une remontée informatique de données individuelles sur les apprentis et leur scolarité. Le caractère obligatoire de cette remontée pour les CFA est maintenu. La mise en place de ce nouveau dispositif d'information a fait l'objet d'une large consultation des différents acteurs concernés par l'apprentissage, notamment des Conseils régionaux. Elle a reçu l'aval du Comité de coordination des programmes régionaux sur l'apprentissage et a fait l'objet d'une information de la formation Education, Formation il y a un an.

Aujourd'hui, les objectifs poursuivis par le nouveau dispositif sont les suivants :

- avoir une seule interrogation des centres de formation et un partage des remontées statistiques administratives entre le Conseil régional, le ministère de l'Education nationale, le ministère de l'Agriculture et certaines branches professionnelles, et ainsi alléger la charge de réponse pesant sur les CFA ;
- supprimer la remontée statistique provisoire demandée aux CFA en fin d'année grâce au transfert immédiat des informations depuis les CFA vers la base de données ;
- améliorer le taux de réponse et la qualité de l'information en raison de l'unicité de l'interrogation.

Les informations individuelles demandées sont celles qui figurent sur le contrat d'apprentissage, complétées par des informations relatives au jeune et à sa scolarité, ainsi que par une information plus globale sur les enseignants et les résultats aux examens des classes du CFA l'année précédente.

Le transmetteur de l'information sera le CFA ou la section d'apprentissage. En 2001, on comptait 1 200 établissements pour 370 000 apprentis concernés par cette remontée d'information. La remontée d'information portait sur les effectifs au 31 décembre de l'année. Ces informations font l'objet d'une exploitation statistique par les rectorats, par le CEREQ, par certaines branches professionnelles et par la DPD, qui les publie régulièrement dans des notes de synthèse et dans d'autres supports. Les résultats sont également accessibles directement sur le site de l'Education nationale.

Il s'agit d'une remontée d'informations concernant les apprentis et non pas les contrats d'apprentissage.

- Débat :

Alain GOY

Le titre "système d'information sur l'apprentissage" indiqué dans les documents de travail était beaucoup trop large. Le système mis en place concerne uniquement la formation des apprentis, pas la totalité de l'apprentissage.

Olivier MARCHAND

Je représente la DARES. Je tiens à bien distinguer le système d'information qui concerne la population des apprentis à une date donnée et les informations que nous recueillons sur les entrées en apprentissage, ou dans toutes les formules d'alternance. Il s'agit dans le deuxième cas d'informations en termes de flux d'entrée dans les dispositifs, avec des éléments concernant le bénéficiaire, l'entreprise d'accueil, éventuellement l'organisme qui fournit la formation et des informations sur la nature du contrat lui-même (durée, rémunération etc.). Le projet SANAA (système automatisé national pour l'alternance et l'apprentissage) vise à alléger la charge statistique des entreprises et à simplifier les dispositifs d'information. Nous sommes en train de le tester mais il n'est pas aussi avancé que ce qui est présenté par le ministère de l'Education. Nous sommes en train d'étudier les possibilités de réaliser des

économies lorsque plusieurs systèmes sont développés conjointement, même si chacun poursuit des objectifs différents. C'est un travail qui va se poursuivre et dont nous pourrions présenter les avancées lors des prochaines réunions de la formation.

Jean-Patrick FARUGGIA

Je suis le nouveau directeur de la formation à l'APCM. Comment l'apprentissage des Chambres de métiers est-il pris en compte dans la remontée statistique qui est organisée ?

Véronique SANDOVAL

Cette enquête couvre tous les centres de formation des apprentis et les sections d'apprentissage dans les établissements scolaires. Les CFA sous la tutelle des Chambres de commerce et d'industrie ou des Chambres de métiers sont pris en compte.

Jean-Pierre PUIG

Quelle est nature de l'opération envisagée ? S'inscrit-elle dans le cadre de la loi de 1951, qui fonde les enquêtes statistiques ? Dans ce cas, nous nous trouverions dans le cadre du processus qui prévoit un avis d'opportunité en formation puis un avis de conformité au label. S'il ne s'agit que d'un dispositif de type administratif, fondé sur un texte justifiant cette collecte d'information, nous ne sommes pas dans la même procédure et le système est présenté pour avis au CNIS. J'ai un doute sur la nature de l'opération. Ma question est d'ordre général et porte sur les dispositifs statistiques que l'on examine dans cette formation. Il serait bon qu'à l'avenir nous puissions lancer une réflexion sur le statut général de ces opérations. En l'occurrence, je souhaite savoir dans quel cas de figure vous demandez à vous inscrire.

Alain GOY

Nous sommes quelque peu hésitants sur la question. L'enquête papier s'inscrivait dans le cadre de la loi de 1951, mais elle avait fait aussi l'objet d'un texte administratif fondateur (qui précise aussi que le CNIS doit être consulté sur toute modification). La nouvelle remontée d'informations qui est prévue s'apparente à de la remontée de fichiers administratifs, mais les CFA sont en général des organismes privés. Il faudrait savoir si le texte administratif peut suffire à fonder cette remontée d'information. Une consultation juridique s'impose. Madame SANDOVAL et moi-même estimons qu'il serait préférable de considérer ce système comme une remontée administrative, d'autant plus que ces fichiers passent soit par le Conseil régional soit par le rectorat. Cette question doit être creusée assez rapidement car nous voulons mettre le système en place au plus vite. Une consultation de nature juridique s'impose.

Christian JOIN-LAMBERT

Si le dispositif administratif est contraignant, l'enquête statistique doit-elle s'effacer ?

Jean-Pierre PUIG

Les opérations statistiques peuvent être fondées soit sur la loi de 1951, soit sur des textes spécifiques lorsqu'une remontée administrative s'impose. Il faut donc savoir s'il existe un texte sur lequel l'opération peut s'appuyer ou si elle doit s'appuyer sur la loi de 1951, notamment en ce qui concerne le secret statistique.

Alain GOY

Une loi a rendu les Conseils régionaux responsables de l'apprentissage. Des décrets complémentaires indiquent qu'ils sont tenus de fournir des statistiques à l'Etat. Cela a permis la mise en place de solutions pratiques. Ainsi, nous interrogeons directement les CFA. Il s'agit d'arrangements pragmatiques dont j'ignore la base juridique. Ce point est à voir d'assez près.

Jean-Pierre PUIG

Nous pourrions aujourd'hui donner un avis d'opportunité comme s'il s'agissait d'une opération loi de 1951. Le statut précis de l'opération pourrait être discuté à l'occasion de l'examen au label.

Sylvie MARY

C'est envisageable.

Jean-Pierre PUIG

Si nous constatons lors de l'examen au label que cette opération s'inscrit dans le cadre de la loi de 1951, l'avis d'opportunité aura été donné. S'il s'avère qu'il s'agit d'une autre procédure, un avis simple aura été formulé.

b. Panel Etudiants 2002

- Exposé :

Alain GOY

Il s'agit d'une opération nouvelle qui fait suite à une autre opération de même nature qui a débuté en 1995. Nous avons alors recruté un panel de collégiens qui arrivent aujourd'hui au niveau bac et nous avons l'intention de continuer à les suivre dans le supérieur. Ce panel pourra être suivi dans le supérieur après avoir été enrichi d'étudiants afin qu'il soit totalement représentatif d'une génération de bacheliers.

Le système d'information statistique sur le supérieur est aujourd'hui incomplet et il serait intéressant d'avoir des descriptions de parcours complets, même si l'échantillon est réduit, au moins d'un point de vue descriptif. A titre d'exemple, le panel précédent nous a permis de constater que les titulaires de bac pro qui continuaient en BTS le faisaient à 50 % par la voie scolaire et à 50 % par le biais de contrats de qualification : nos systèmes d'information actuels n'auraient pas permis de détecter de tels flux. Ces panels permettent d'attirer notre attention sur tout un ensemble d'informations qui peuvent ensuite être complétées par les statistiques administratives. En outre, nous pourrions comparer les trajectoires des jeunes de ce panel avec celles observées dans le panel précédent, il y a 6 ans.

Par ailleurs, nous avons accumulé beaucoup de renseignements sur le panel que nous suivons depuis 1995 et nous envisageons de les utiliser comme base pour constituer un panel démographique de long terme, sur lequel pourraient se greffer des questionnements sur les pratiques culturelles, sportives, sur la santé, etc. Nous avons creusé cette idée en compagnie de chercheurs étrangers pour estimer la faisabilité de ce projet. Un séminaire a été organisé sur ce thème. Il est apparu à l'issue de celui-ci que l'intérêt de la démarche était réel et qu'il s'agissait d'un projet de longue haleine qui engage son opérateur à long terme. Cela suppose de trouver un opérateur solide pour assurer le suivi du panel sur 20 ans au moins. Quant aux coûts, ils devraient être maîtrisables. Techniquement, il faut veiller à ne pas perdre la trace des membres du panel. C'est un projet qui, lorsqu'il aura mûri et trouvé son opérateur, pourra faire l'objet d'une communication devant le CNIS.

L'intérêt du panel étudiants me semble si évident que nous serions fortement marris que la formation nous refuse le feu vert sur cette opération. Je vous prie donc de bien vouloir formuler un avis positif.

Christian JOIN-LAMBERT

En l'absence de question, nous formulerons un avis positif, conformément à votre demande. Formellement, je propose de prononcer un **avis d'opportunité favorable** pour ce panel comme pour la rénovation du système d'information sur la formation des apprentis.

4. Examen d'un projet d'enquête pour information

Enquête Formation et qualification professionnelle (FQP)

- Exposé :

Didier BLANCHET

L'opportunité de cette enquête sera discutée dans le cadre de la formation Emploi, Revenu. Vous connaissez l'enquête en question. La collecte de la nouvelle édition est prévue pour le deuxième trimestre 2003. La dernière édition de l'enquête remonte à 1993. L'accent a été mis sur la continuité et nous retrouverons dans le questionnaire les rubriques traditionnelles sur la mobilité professionnelle, la formation initiale, la formation continue, l'origine sociale et les revenus du travail. L'intérêt de l'enquête FQP est de mesurer ces données simultanément pour permettre des recoupements pour mesurer l'efficacité du système éducatif, la réalité de l'égalité des chances, l'efficacité du système de formation continue ou surveiller l'évolution de la structure de la demande de travail par diplôme.

Deux points vont faire l'objet d'approfondissement dans la nouvelle édition. Le volet sur la mobilité professionnelle va être enrichi, avec une description plus fine des trajectoires individuelles avec l'introduction d'un calendrier professionnel sur les 5 dernières années. En outre, l'enquête serait enrichie de questions sur les évolutions du contexte organisationnel et technologique dont les salariés ont fait l'expérience dans le cadre de leur emploi en 5 ans. Le champ s'étend de 18 à 65 ans. Nous visons un retour à l'échantillon traditionnel, l'échantillon de l'enquête de 1993 ayant été divisé par deux. Nous prévoyons de revenir à 45 000 questionnaires individuels grâce aux financements extérieurs de la DPD, de la DARES, du Plan, de la Recherche et de l'INRA.

Le calendrier prévoit un premier test du questionnaire fin juin/début juillet 2002, avant un deuxième test en novembre. La période de collecte ira de mars à juin 2003. En régime permanent, nous visons une périodicité de 10 ans pour ces enquêtes. Un comité de pilotage a été mis en place après le démarrage des groupes « questionnaires » qui associent les financeurs.

L'enquête complémentaire IVQ 2 viserait quant à elle à réutiliser la partie littéraire de l'enquête IVQ sur une population ciblée susceptible de connaître des problèmes d'illettrisme.

- Débat :

Christian JOIN-LAMBERT

Sommes-nous dans le même cas de figure juridique que pour l'apprentissage ?

Jean-Pierre PUIG

Non, dans la mesure où il s'agit d'une enquête statistique. Nous sommes dans le cadre de la loi de 1951. Mais la formation devant donner l'avis d'opportunité est la formation Emploi, Revenu. Si la formation Education, Formation avait des remarques à formuler, elles seraient transmises à la formation Emploi, Revenu au moment de l'examen d'opportunité.

Christian JOIN-LAMBERT

Avez-vous des remarques à formuler ?

Alain GOY

L'enquête FQP est un « monument » auquel nous attachons une importance très grande, car elle donne une possibilité d'analyse considérable. Elle inclut des critères supplémentaires par rapport à ce que nous connaissons dans le domaine de l'éducation. C'est ce qui explique que nous y contribuions à hauteur de nos modestes moyens.

Annick KIEFFER

On ne peut que se réjouir que la taille de l'échantillon va le rendre exploitable pour la recherche. Cette enquête est très utile pour analyser l'évolution d'un certain nombre de professions. Nous avons besoin d'un niveau très fin pour étudier les rapports entre l'analyse fine de l'éducation et celle de l'évolution des professions. Ce retour à un échantillon permettant des études très fines était fondamental. Cette étude

est véritablement très importante pour la recherche. C'est l'enquête statistique auprès d'individus la plus exploitée et celle qui donne le plus de données fines sur l'éducation, ce qui en fait son originalité.

Catherine FILPA

Des extensions régionales sont-elles possibles ? Cela permettrait d'avoir une représentativité à l'échelle de la région. La FQP est cantonnée au niveau national.

Didier BLANCHET

L'extension supposerait un échantillonnage régional. Je ne sais pas si l'INSEE est en mesure de tirer de l'échantillon maître des échantillons représentatifs régionalement. Je me renseignerai.

Alain GOY

Pour l'enquête Emploies instances européennes ont demandé d'introduire des questions standardisées sur la formation tout au long de la vie, soit dans le questionnaire régulier, soit dans un volet complémentaire. Ce questionnement a-t-il été introduit aussi dans l'enquête FQP ?

Didier BLANCHET

Le calendrier européen nous impose en effet l'ajout d'éléments sur ce thème dans l'enquête Emploi. Il se fera en 2003. Cela pose un problème de recouvrement que nous n'avons pas pu éviter. Tous les ans, Eurostat nous impose au niveau européen un module *ad hoc*, avec une thématique représentant une quinzaine de questions ajoutées en fin d'enquête Emploi.

VI - Projet d'avis de la formation

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du CNIS.

Le président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS **avant le 1^{er} septembre 2002** (tél. : 01 41 17 52 65 - mél cnis@insee.fr). Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2002.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

Documents préparatoires

- Extrait du rapport du CNIS n°70 : Avis sur les programmes statistiques 2002
- Avant-projets de programmes statistiques 2003
- Rapport sur le bilan formation-emploi
- Extrait du compte rendu de la formation Emploi, revenus du 8 mars 2002
- Textes réglementaires :
 - . décret n°94-571 du 11/07/94 relatif aux modalités d'établissement par la région de statistiques en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage ;
 - . arrêté du 27/12/94 fixant les formulaires et les informations normalisées, en application de l'article 2, aliné 1^{er}, et de l'article 4 du décret n°94-571 du 11/07/94.

AVIS D'OPPORTUNITÉ



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Système d'information sur la formation des apprentis

Programme : 2002 à 2009

Emetteur : Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche - Direction de la programmation et du développement (DPD), Sous-direction des études statistiques (SDES)

Au cours de sa réunion du 17 mai 2002, la formation Éducation, formation a examiné le projet de rénovation du système d'information sur la formation des apprentis.

Ce système rénové, reposant sur une remontée informatique de données individuelles, entre dans le dispositif général des statistiques sur la formation initiale. Il a pour objectif de recueillir des informations concernant l'apprenti et sa scolarité, complétées par une remontée agrégée par CFA (Centre de formation d'apprentis) sur les résultats aux examens et le personnel enseignant. Il est notamment concerné par le décret 94-571 du 11 juillet 1994 relatif aux modalités d'établissement par la région de statistiques en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage.

La mise en place du système permettra une interrogation commune des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, des rectorats et des régions, au niveau des CFA ; une amélioration de la couverture du champ, de la fiabilité des renseignements fournis, du suivi des données ; l'obtention d'une base de données nationale, homogène, commune, partagée par les différents acteurs en charge de l'apprentissage.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer l'établissement d'enseignement (numéro du CFA, organisme gestionnaire ...), des données socio-démographiques (date de naissance, nationalité, PCS, sexe...), le jeune et sa formation (statut du jeune, diplôme préparé...), la situation avant l'entrée au CFA, la situation l'année passée, l'établissement employeur (commune, code NAF, nombre de salariés...).

L'enquête aura lieu chaque année auprès de l'ensemble des CFA, des sections d'apprentissage, des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) et des classes d'initiation pré-professionnelles par alternance (CLIPA) implantées en CFA, soit 1200 établissements environ en 2001, concernant 376 000 élèves et apprentis. La collecte sera réalisée par voie de remontée informatisée de données, transmises par les établissements d'enseignement au ministère de l'éducation nationale par l'intermédiaire des conseils régionaux et/ou des rectorats d'académie.

La concertation entre les acteurs en charge de l'apprentissage a pris la forme de diverses réunions de travail associant des représentants des conseils régionaux, du ministère de l'agriculture, du ministère de l'éducation nationale. Le projet a reçu un avis favorable du Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle du 6 juin 2001.

Des résultats au niveau des régions seront produits par les rectorats et/ou les conseils régionaux qui procéderont à des analyses de leurs fichiers académiques. Au niveau national, les résultats seront diffusés annuellement sous forme de tableaux statistiques, de notes de synthèse (*Notes d'informations, Repères et références statistiques* ...), et seront consultables dans la base centrale de pilotage (BCP) de l'Infocentre ministériel. Les données d'enquêtes pourront être transmises à la demande (branches professionnelles, ministère de l'Agriculture, CEREQ...).

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Panel d'étudiants 2002 »

Programme : 2002 à 2009

Emetteur : Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche - Direction de la programmation et du développement (DPD), Sous-direction des études statistiques (SDES)

Au cours de sa réunion du 17 mai 2002, la formation Éducation, formation a examiné le projet de panel d'étudiants 2002.

Cette enquête, qui se situe dans le prolongement du panel d'élèves de sixième recruté en 1995, a pour objet d'organiser un suivi individuel de ces élèves après le baccalauréat, auquel les premiers vont accéder en juin 2002. L'objectif principal est de décrire et d'analyser les parcours des bacheliers dans l'enseignement supérieur, en bénéficiant de l'ensemble des données déjà accumulées dans le panel.

L'opération permettra de mesurer les évolutions intervenues depuis le précédent suivi, en particulier relativement aux thèmes suivants : choix d'orientation, réussite en DEUG, poursuites d'études en deuxième cycle, avec la création de la licence professionnelle.

L'enquête aura lieu chaque année en mars, pendant une dizaine d'années à partir de la rentrée 2002, selon l'année d'obtention par les élèves du baccalauréat, et selon leur cheminement dans l'enseignement supérieur. Elle concernera l'ensemble des élèves du panel 1995 titulaires du baccalauréat, tant qu'ils sont inscrits dans une formation, et jusqu'à leur sortie du deuxième cycle universitaire. La collecte sera réalisée par voie postale.

Le comité de pilotage sera mis en place au cours du premier semestre de l'année universitaire 2002-2003 et associera, outre la Direction générale de l'enseignement supérieur et le CEREQ, des laboratoires universitaires travaillant sur ces questions.

Les résultats seront présentés dans le cadre des publications de la Direction de la programmation et du développement, mais aussi d'organismes extérieurs, comme dans le cas des études réalisées dans le cadre du suivi des bacheliers du panel 1989 qui ont fait l'objet de nombreuses publications, y compris dans des publications extérieures comme *Données sociales*.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.